

Compte rendu de la séance
du COMITE SYNDICAL du 8 décembre 2020
à Les Artigues-de-Lussac à 17h30

Date de convocation : le 1^{er} décembre 2020

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 24

Membres présents votants :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Mesdames Chantal GANTCH, Fabienne KRIER, Messieurs Joachim BOISARD, Jérôme COSNARD, Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc DARQUEST, Lionel GACHARD, Sébastien LABORDE, Jacques LEGRAND ; David REDON
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols :**
Messieurs Thierry BLANC, Jacques BREILLAT, Bernard DUDON
- **Communauté de Communes du Fronsadais :**
Mesdames Mauricette EYHERAMONNO, Karine MAUBERT-SBILE, Messieurs Jean-Marie BAYARD, Antoine GARANTO
- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais :**
Madame Patricia RAICHINI, Messieurs Philippe BECHEAU, Jean-Pierre QUET, Patrice LAGUILLON
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Messieurs José BLUTEAU, Pierre ROBERT, Marc SAHRAOUI

Membres excusés :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Mesdames Hélène ESTRASSE, Fabienne FONTENEAU, Martine LECOULEUX, Laurence ROUEDE, Messieurs Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISSON,
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Madame Sylvie FEYDEL, Monsieur Jean LESSEIGNE

Ordre du jour :

- I. Approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux des 16 et 29 septembre 2020
- II. Délibération : Modification de la Composition du Comité Syndical
- III. Gouvernance :
 - Délibération : Création d'un poste de 9^{ème} vice-président.
 - Délibération : Election du 9^{ème} vice-président.
 - Délibération : Indemnités des élus.
 - Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- IV. Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- V. Contrat de Dynamisation et de Cohésion :
 - Délibération : Ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps plein.
 - Mise en concurrence pour une mission de prestation intellectuelle : *Etude commerce*.
- VI. Délibération : Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage GEMAPI
- VII. LEADER :
 - Délibération : Désignation des représentants du PETR au Comité de Programmation.
 - Délibération : Opérations 2020 sous maîtrises d'ouvrage à cofinancement LEADER.
- VIII. Délibération : Convention d'Actions Touristiques départementale.
- IX. Décision Modificative au Budget Principal.
- X. Délibération : Modifications des modalités de mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- XI. Délibération : Désignation d'un délégué CNAS.
- XII. Question(s) Diverse(s).

I. Approbation des comptes rendus des Comités Syndicaux des 16 et 29 septembre 2020

Les propositions de comptes-rendus ont été transmises avec la convocation.
En l'absence de remarques, les 2 comptes-rendus ont été validés à l'unanimité des membres présents.

II. Délibération : Modification de la composition du Comité Syndical

Le PETR restait dans l'attente de la nomination des délégués suppléants de la CdC du Pays Foyen.
En outre, la CALI a fait connaître son intention d'opérer une modification au niveau de la composition de ses délégués. Ainsi, il est demandé une permutation : Sébastien LABORDE devient délégué titulaire en lieu et place de Jean-Luc BARBEYRON, qui devient délégué suppléant.

III. Gouvernance :

- **Délibération : Création d'un poste de 9^{ème} vice-président**

Au cours de la réinstallation des instances du PETR en septembre dernier, la délégation Santé n'avait pas été attribuée.

- **Délibération : Election du 9^{ème} vice-président**

Un 9^{ème} poste de vice-Président, dédiée à la délégation Santé, est créé. C'est Sébastien LABORDE qui est devenu titulaire. Lors du précédent mandat, il était déjà Président du Conseil Local de Santé Mentale. Avec cette dernière nomination, ainsi s'achève la réinstallation du Bureau ; qui pourra être officialisée lors d'une première réunion en début d'année.

- **Délibération : Indemnités des élus**

Sont reconduites les modalités fixant le montant des indemnités des élus, telles qu'elles ont été définies lors de la précédente mandature.

- **Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le PETR a l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offres. 5 membres, aux côtés du Président Jacques BREILLAT sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Philippe BECHEAU	1. Bernard LAURET
2. Antoine GARANTO	2. Marie-France REGIS
3. Marc SAHRAOUI	3. Pierre ROBERT
4. Jérôme COSNARD	4. Fabienne KRIER
5. Jacques LEGRAND	5. Philippe BUISSON

IV. Débat d'Orientations Budgétaires 2021

- **Budget principal**

- ✓ Le PETR se présente, avant tout, comme une structure d'**ingénierie territoriale**, au service des projets de développement d'échelle Grand Libournais. Au 1^{er} janvier 2021, le PETR regroupe 13 collaborateurs (12,07 ETP).

En 2021, il propose d'ouvrir 2 nouveaux postes et d'en reconduire 2 autres :

- dans le cadre de la mise en œuvre du *Contrat de Dynamisation et de Cohésion* conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine, il a été convenu la création : d'un poste dédié à l'animation de l'Action Collective de Proximité (ACP) « *Revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes centres-bourgs* » ; et d'un poste dédié à l'animation du dispositif « *Territoires d'Industrie* » ;
 - dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie portée par le programme européen LEADER, il propose de reconduire le poste de gestionnaire, administratif et financier.
 - dans la perspective de la poursuite de la coordination de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) et de l'animation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), il propose de reconduire le poste de coordinatrice.
 - dans la perspective de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), à compter de juillet, il propose de reconduire le poste de chargée de projet.
 - afin d'entrevoir les perspectives de déploiement de l'Observatoire touristique du PETR, il propose de recruter, sur une période de 6 mois, une stagiaire, qui au cours de la période estivale administrera également, comme chaque année depuis 4 ans, les enquêtes clientèles.
- ✓ Au regard des évolutions en matière de réglementation de l'urbanisme (obligation faite au SCoT d'intégrer en leur sein un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial)), mais aussi de la mise en place d'un dispositif ACP « *Revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes, centres-bourgs* » avec la Région, que le PETR s'est engagé pour la réalisation d'une étude de stratégie d'aménagement artisanal et commercial et de sa déclinaison opérationnelle. Cette étude a une double ambition :
1. **Elaboration d'un DAAC**, incluant les orientations du SCoT en matière d'équipement commercial et artisanal et les localisations préférentielles des commerces ; que suivra plus particulièrement Jacques LEGRAND au regard de la délégation SCoT ;
 2. Définition du **programme d'actions du dispositif ACP** (dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion régional), dont l'objectif est d'encourager la modernisation et le développement des entreprises artisanales et commerciales (audits, investissements, actions collectives), et partant la revitalisation des centres villes et bourgs ; que suivra plus particulièrement Jérôme COSNARD, au regard de sa délégation *Revitalisation*.
- ✓ Pour cela, le PETR s'apprête également à participer à l'**Observatoire du commerce et de la consommation de la Gironde**, porté par la CCI Bordeaux Gironde. Cet outil permet d'observer, de mesurer et d'analyser le fonctionnement de l'activité commerciale et de la consommation départemental.
- Les données produites abonderont les travaux réalisés dans le cadre de la stratégie commerciale, mais aussi de l'Observatoire territorial, qu'anime le PETR, depuis 2017.
- ✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion régional, mais aussi du programme d'actions économiques induits par la labellisation du Grand Libournais, par l'Etat, « *Territoires d'Industrie* », est programmée la réalisation d'un **schéma d'attractivité économique**, visant à définir une vision territoriale commune en matière de développement économique.
- ✓ Le 17 décembre prochain, le Comité de Pilotage chargé du suivi de l'**étude de mise en tourisme des vallées** se réunira pour une présentation des conclusions de l'étude. A cette occasion, la stratégie et un programme d'actions pluriannuel devraient être validés. A cette occasion, le PETR du Grand Libournais, à travers sa mission Tourisme, devrait être conforté au niveau de la coordination des maîtrises d'ouvrage.

- ✓ Le 30 novembre dernier, une première réunion du Groupe Projet Santé a été organisée autour des perspectives de travail 2021.
Une seconde réunion est programmée pour le 12 janvier prochain afin de procéder aux derniers arbitrages pour ce qui concerne les maîtrises d'ouvrage qui pourraient être confiées au PETR en 2021, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions du **Contrat Local de Santé (CLS)** et du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**.
- ✓ Parmi les actions qui pourraient composer le futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Libournais, l'**observatoire du foncier agricole** apparaît comme un élément clé de la stratégie en préfiguration. A partir de l'Observatoire territorial qu'anime le PETR depuis 2017, il est proposé de créer un module de services de recherche et de visualisation de données géographiques et/ou géolocalisées relatives au foncier agricole.
- ✓ Avec la crise sanitaire et pour permettre le télétravail au cours des périodes de confinement, l'acquisition de **matériels informatiques portables** a été entamée. Il est proposé de poursuivre le remplacement du parc informatique et d'acquérir des **téléphones portables**.
 - **Budget annexe Administration du Droit des Sols (ADS)**
- ✓ Il est proposé une diminution « nette » de 0,57 ETP et la reconduction d'1 poste :
 - suite aux départs des communes de Néac et Saint-Denis-de-Pile, il est proposé une mise en disposition d'un agent, à compter du 1^{er} avril. Pour compenser ce départ, qui occasionne un surcroît de travail pour les personnels restants, il est proposé de passer un temps partiel (80%) en temps complet (avec l'accord de l'agent concerné) ;
 - afin de poursuivre la prestation **Planification** auprès des communes, il est proposé la reconduction du poste de chargé de projet, à compter du 8 juillet. Toutefois, il est proposé de progressivement interrompre cette prestation d'ici à la fin de l'année, dans la perspective de l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, qui doit être débattue, au plus tard, en octobre 2022.
- ✓ Dans la perspective de l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2022, de recevoir (pour toutes les communes) et d'instruire (pour les communes de plus de 3.500 habitants) par **voie dématérialisée les demandes liées à l'ADS**, il est proposé, d'adapter le logiciel métier (acquisition de modules complémentaires), sans oublier d'inclure l'augmentation des coûts de fonctionnement induits (hébergement et maintenance). Des négociations, actuellement en cours, avec la CA du Libournais, la CdC du Pays Foyen, le PETR du Cœur Entre-Deux-Mers et la commune de Saint-Denis-de-Pile, laissent entrevoir une possibilité de mutualisation de la commande, afin de diminuer les coûts d'acquisition.
- ✓ Avec la crise sanitaire et pour permettre le télétravail au cours des périodes de confinement, l'acquisition de **matériels informatiques portables** a été entamée. Il est proposé de poursuivre le remplacement du parc informatique et d'acquérir des **téléphones portables**.
 - **Budget annexe Gestion des Espaces et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- ✓ La coordination des études préalables à la définition des systèmes d'endiguement de la basse Dordogne, ainsi que l'animation du réseau des acteurs locaux parties-prenants vont être assurés par le PETR, en contrepartie du versement d'un forfait annuel de Fonctionnement arrêté à 15.000€.

- ✓ Les études doivent être conduites d'ici à juin 2023. Dans un souci de cohérence hydraulique, le PETR a été désigné maître d'ouvrage. Ces études ont été intégrées, en 2019, à la révision du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de la Dordogne, pour un montant prévisionnel de 400.000€ HT. Sont d'ores-et-déjà fléchés 200.000€ de financement d'Etat. Une demande de financement auprès du Département de la Gironde va être également produite.

V. Contrat de Dynamisation et de Cohésion :

- **Délibération : Ouverture d'un poste d'attaché territorial à temps plein**

Le 18 novembre dernier s'est tenu une réunion du Comité de Pilotage de suivi de la contractualisation régionale. Région, PETR et EPCI se sont entendus sur la nécessité de mettre rapidement en œuvre les actions qui pouvaient l'être.

Parmi les maîtrises d'ouvrage dévolues au PETR se trouve l'animation du dispositif Etat/Région Territoires d'Industrie, pour lequel il est acté la création, par le PETR, d'un poste de chargé de projet à temps plein.

- **Mise en concurrence pour une mission de prestation intellectuelle : *Etude commerce*.**

Parmi les autres actions inscrites dans le contrat avec la Région, figure la conduite d'étude Commerce. Avant de rechercher la maîtrise d'œuvre, il reste définir le niveau d'ambition, qui déterminera les moyens à mobiliser :

- soit on se cantonne à un diagnostic du tissu artisanal et commercial (définition des enjeux globaux, repérage des secteurs d'activités stratégiques ou en fragilité, mise en exergue des besoins individuels et collectifs des entreprises). L'ACP permet de définir des cibles prioritaires et de déterminer un nombre de dossiers potentiels d'aides individuelles, et d'identifier des actions collectives à conduire ;
- soit on réalise des focus par centralité afin d'objectiver leur attractivité à partir d'indicateurs analysant le commerce mais aussi les fonctions stratégiques (économie, identité, services, habitat). L'étude reviendrait alors à réinterroger l'armature territoriale du SCoT, et à définir une programmation d'actions contextualisées, à des échelles intercommunales et locales.

VI. **Délibération : Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage GEMAPI**

Après une trop longue période de gestion administrative et financière, le PETR va engager la phase des études préalables à la définition de systèmes d'endiguement de la basse Dordogne, pièces maîtresses de la Prévention des Inondations. Réalisées pour le compte des EPCI compétents, une délégation de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, par l'intermédiaire de signature conjointes de convention de mandat entre le PETR et chacun des EPCI-FP concernés (CA du Libournais, CdC Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais, et Secteur de Saint-Loubès).

VII. **LEADER :**

- **Délibération : Désignation des représentants du PETR au Comité de Programmation**

Dans la perspective de la réinstallation du Comité de Programmation LEADER, le PETR doit désigner les délégués qui le représenteront.

Sont proposés :

- les vice-présidents dont les délégations sont en lien avec la stratégie LEADER,
- les délégués qui ont manifesté leur souhait d'intégrer le Groupe Projet LEADER, et qui ne représentent pas par ailleurs leur EPCI.

Liliane POIVERT est pressentie pour devenir la Présidente du Groupe d'Action Locale (GAL), la gouvernance (mêlant élus, représentants des partenaires institutionnels et socioprofessionnels) dédiée à la mise en œuvre de la stratégie LEADER. Le 16 décembre est programmée la première réunion (de la nouvelle mandature) du Comité de Programmation.

- **Délibération : Opérations 2020 sous maîtrises d'ouvrage à cofinancement LEADER**

3 dossiers, sous maîtrise d'ouvrage PETR (ingénierie Tourisme, PAT et Observatoire territorial), doivent faire l'objet d'une présentation lors du prochain Comité de Programmation LEADER, en vue de l'obtention d'une subvention du FEADER.

VIII. Délibération : Convention d'Actions Touristiques départementale

En 2018, une convention a été signée entre le PETR et le Département de la Gironde autour de la réalisation d'actions touristiques. Une évaluation des réalisations conduit à procéder à quelques ajustements au niveau des actions et maîtrises d'ouvrage retenues.

Pour mémoire, la subvention du Département, d'un montant de 50.000€ a été versée au PETR, à charge à celui-ci de la redistribuer, aux bénéficiaires finaux (EPCI et Offices de Tourisme), en fonction des réalisations.

IX. Décision Modificative au Budget Principal

La mise en œuvre de la prestation « Planification » fait apparaître une forte baisse au niveau des réalisations. En conséquence, l'ingénierie dédiée à cette mission (inscrite au budget annexe ADS) s'est proportionnellement davantage reportée sur la mission de mise en œuvre du SCoT (inscrite au budget principal) ; ce qui explique le reversement plus important nécessaire du budget principal vers le budget annexe ADS.

X. Délibération : Modifications des modalités de mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Il s'agit de finaliser la mise en place du RIFSEEP, en intégrant les agents relevant de la filière technique.

XI. Délibération : Désignation d'un délégué CNAS

Le PETR adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'action sociale en faveur de ses salariés. En conséquence, il est appelé à désigner un délégué référent. C'est Laurent DE LAUNAY qui est élu.

Le Président lève la séance à 19h00.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
Le 9 décembre 2021,

Jacques BREILLAT
Président

